

# L'EEE : un espace sans ambition politique

Autor(en): **Thalmann, Jörg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **19 (1992)**

Heft 1

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912704>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'EEE

## Un espace sans ambition politique

EEE signifie «Espace économique européen». Pourquoi cette coentreprise, qui vise à intégrer l'AELE dans le marché intérieur européen, se nomme-t-elle «espace»?

Le sigle «EEE» est apparu pour la première fois en 1984, lorsque la CE et l'AELE ont tenté les premières manœuvres d'approche. Elles ne savaient pas encore très bien comment s'y prendre, c'est pourquoi le nom correspondait au but plutôt vague de créer, à partir des nombreuses passerelles, un «espace» commun.

### La crainte, motif principal

L'EEE se fonde principalement sur la peur des pays de l'AELE d'être coupés du marché intérieur de la CE. Les 12 Etats membres de la CE sont décidés à éliminer entre eux, dès 1993, tout obstacle à la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux, des services, des transports, des idées et des informations. Seuls, les personnes, les services et les marchandises répondant aux normes communautaires auront libre accès au marché intérieur.

Swissair a, par exemple, appris à ses dépens avec quelle rapidité on peut être discriminé: alors que notre compagnie nationale, par sa politique libérale, construisait un grand espace aérien européen, elle a été boycottée par la CE qui voulait exercer une pression sur la Suisse lors des négociations sur le transit alpin. La CE a promis de lever ce boycott lorsque la Suisse aura approuvé définitivement le Traité EEE.

### Adapter la législation aux normes de la CE

Comment le traité concrétise-t-il l'entrée de l'AELE dans le marché intérieur de la CE? Très simplement: les pays de l'AELE intègrent, dans leur droit national, quelque 1400 normes du droit européen (Directives et règlements) qui régissent le marché intérieur de la CE. Dans la plupart des cas, cela se fera pour le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Lorsque la transition serait trop brutale, un délai de deux à cinq ans leur est accordé. La Suisse peut, par exemple, attendre en principe jusqu'en 1998 avant d'introduire la libre circulation des travailleurs étrangers ou d'autoriser l'acquisition d'immeubles par les ressortissants des pays de la communauté.

### Exceptions

La limite des 28 tonnes pour les poids lourds est la seule dérogation permanente que la Suisse ait pu obtenir. Mais pourquoi l'AELE doit-elle s'adapter intégralement à la CE et non, ici ou là, l'inverse? Non pas que le droit

européen soit supérieur à la législation des pays de l'AELE. En réalité il serait impossible à la CE de remettre en cause une législation qu'elle a négociée entre ses propres membres pendant de longues années au prix de laborieux compromis. Des exceptions, c'est-à-dire des normes plus sévères dans l'AELE, il n'en existe pratiquement que dans le domaine de la protection de l'environne-



La crainte d'être coupé du marché intérieur est le motif principal d'une éventuelle adhésion à l'EEE. (Photo: Keystone)

ment. La Suisse, par exemple, peut conserver l'interdiction de certaines substances toxiques qui ne sont pas encore systématiquement éliminées dans tous les Etats de la CE.

### Prestations de la CE en contrepartie

En contrepartie de cette reprise quasi totale de ce que l'on nomme «l'acquis communautaire», la CE garantit aux pays de l'AELE le libre accès au marché intérieur pour les marchandises, les personnes, les services, les capitaux, etc. Sans discrimination, sans contrôles, sans chicanerie d'aucune sorte, exactement aux mêmes conditions et charges que pour la CE. Une entière liberté ne régnera toutefois pas plus sur le marché intérieur que sur notre marché suisse où les produits doivent répondre à certaines normes pour des raisons touchant à la sécurité, à la santé ou à la protection de l'environnement ou des consommateurs.

### Une union ni politique, ni monétaire, ni douanière

Il convient encore de mentionner ce que l'EEE n'est pas. Il ne s'agit pas d'une union politique, ni d'une union monétaire, encore moins d'une union douanière. A l'égard de tous les Etats non-membres de l'EEE, la Suisse conserve son autonomie commerciale. Elle reste également souveraine en matière de politique agricole. Il n'existe pas de politique commune concernant l'émigration et les réfugiés; c'est d'ailleurs pourquoi les contrôles aux frontières entre la Suisse et les Etats membres de la CE ne seront pas supprimés. L'EEE a pour seul et unique but d'intégrer la Suisse et les autres Etats membres de l'AELE

dans le marché intérieur. Toutefois, pour les institutions et procédures par la voie desquelles des décisions sont prises au sein de l'EEE, il a fallu trouver des solutions asymétriques que la plupart des personnalités politiques suisses trouvent unilatérales et peu satisfaisantes. C'est pourquoi nombreux sont ceux qui pensent que l'EEE n'est acceptable que comme solution transitoire avant une adhésion à la CE. Le Conseil fédéral a déclaré officiellement, même si un calendrier n'est pas encore fixé, que l'adhésion à la CE était le but de sa politique européenne. Une telle adhésion donnerait à la Suisse les mêmes droits dans la CE qu'à tous les Etats membres, mais, à la différence de l'EEE, les conséquences sur le plan de la politique intérieure et étrangère seraient d'une grande portée.

Jörg Thalman, correspondant à Bruxelles de la «Basler Zeitung», du «Bund» et du «Sankt Galler Tagblatt»